



Luxembourg, le 12 avril 2005

Projet de loi N°5297
Dépôt : M. Claude Meisch

2

MOTION

La Chambre des Députés,

approuvant la transposition de la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts ;

notant les vives inquiétudes des acteurs de la place financière s'interrogeant sur la mise en œuvre appropriée de ladite directive étant donné que de nombreuses questions pratiques ne semblent pas encore être réglées ;

soulignant l'importance de notre place financière en tant que pilier important de notre économie ;


considérant qu'il est nécessaire de continuer à prendre des mesures assurant la compétitivité et l'attractivité de notre économie en général et de notre place financière en particulier ;

vu la déclaration gouvernementale du 4 août 2004 retenant que « *le Gouvernement, dans un souci de rendre notre régime d'imposition de revenus de capitaux plus efficient et socialement plus équilibré, introduira une retenue à la source libératoire en matière de revenus de capitaux. L'introduction et les effets attendus d'une telle retenue appellent également la suppression de l'impôt sur la fortune des personnes physiques* » ;

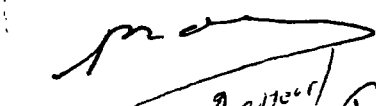

Invite le Gouvernement,


à prendre dans les meilleurs délais les dispositions nécessaires, en concertation étroite avec tous les acteurs de la place financière, afin de garantir l'application adéquate de la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts ;

à déposer sans tarder un projet de loi prévoyant l'introduction d'une retenue à la source libératoire de 10% sur les revenus de l'épargne des personnes résidentes au Luxembourg ainsi que la suppression de l'impôt sur la fortune.


Claude Meisch


H. Grottel


Mme. Braun

F. Flesch
(Flesch)


(CARLO WÄGNER)